



NOUVEAU POSTE, contrat de 3 ans

Responsable de l’entretien des cours d’eau

Description du poste

La MRC de Rouville, responsable de la gestion des cours d’eau sur son territoire, cherche à ajouter un nouveau membre à son équipe. Relevant de la directrice du département, le nouveau responsable des cours d’eau viendra compléter l’équipe existante, composée d’une adjointe, d’un technicien et d’un autre responsable des cours. Ensemble, ces derniers assureront les inspections nécessaires pour identifier les interventions prioritaires et coordonneront la planification et la mise en œuvre des travaux d’entretien des cours d’eau.

Responsabilités du poste *(cette liste n’est pas exhaustive)*

- Procéder à l’inspection des cours d’eau par des visites sur le terrain afin de cibler les interventions appropriées, effectuer le suivi et la priorisation des demandes reçues d’intervention en cours d’eau;
- Veiller à la réalisation de toutes les étapes liées aux travaux, notamment la planification budgétaire, la préparation ou la validation des documents d’appels d’offres, la rédaction des demandes d’autorisation générale et des déclarations de conformité, ainsi que la tenue de rencontres avec les propriétaires;
- Superviser et coordonner les travaux de terrain effectués par les contractants, en s’assurant de leur conformité et du respect des normes en vigueur;
- Participer à l’élaboration de solutions visant à réduire les problèmes liés à l’érosion, à la sédimentation et à la dégradation des cours d’eau;
- Recevoir et analyser diverses demandes de permis d’intervention, délivrer les permis au besoin et donner des constats d’infraction en vertu de la réglementation régionale;
- Intervenir au besoin pour retirer les obstructions présentes dans les cours d’eau;
- Accomplir toute autre tâche de même nature ou d’ordre général demandé par son supérieur ou nécessité par ses fonctions.

Profil recherché

Exigences :

- Diplôme d’études collégiales ou universitaires dans un domaine lié à la biologie, l’environnement, la géographie, les sciences naturelles, le génie civil ou toute autre formation connexe;
- Connaître le régime juridique de l’environnement et les lois qui régissent le milieu municipal;
- Faire preuve d’un bon sens de l’organisation et des priorités, d’une aptitude pour la résolution de problèmes, d’une grande autonomie et d’un sens de l’initiative;
- Bonne capacité de communication et de médiation;
- Flexibilité et tolérance pour travailler dans diverses conditions sur le terrain;
- Détenir un permis de conduire valide et un véhicule pour se déplacer sur l’ensemble du territoire de la MRC de Rouville (un véhicule de fonctions partagé entre plusieurs professionnels est parfois disponible).

Atouts :

- Expérience dans un poste similaire au sein du milieu municipal;
- Expérience en gestion de projets et en méthodes d’intervention sur les cours d’eau;
- Connaissance des techniques d’aménagement et d’entretien des cours d’eau.
- Formation en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Capacité à utiliser des logiciels géomatiques.

Conditions de travail

- Lieu de travail : 500, rue Desjardins à Marieville (le responsable des cours d’eau devra fréquemment se déplacer sur le terrain pour effectuer des inspections de cours d’eau, ou des visites de chantiers);
- Poste contractuel pour une période de 3 ans;
- Semaine de travail de 35 h avec un horaire flexible d’arrivée et de départ, à condition de travailler entre 9h30 et 15h. De plus, il est possible de terminer à midi le vendredi tout au long de l’année;
- Politique de télétravail permettant de 2 à 3 jours de télétravail, dépendamment de la charge de travail sur le terrain (à des fins de formation, une présence plus accrue au bureau est demandée pour les premiers mois);
- Congés personnels dès l’entrée en poste : 8 jours par année;
- Vacances annuelles : 3 semaines par année, en plus de 8 jours à Noël;
- Échelle salariale 2025 : entre 76 500 et 82 000 \$, en fonction de l’expérience, et augmentations annuelles intéressantes;
- Autres avantages sociaux : fonds de pension à cotisation de 6% par l’employeur, assurances collectives payées à 75 % par l’employeur (admissible après 3 mois);
- Entrée en fonction : idéalement au début du mois de février 2025.

Si vous désirez relever ce défi, faites parvenir votre candidature **au plus tard le 19 janvier 2025.**

Par courrier :

Comité de sélection
MRC de Rouville
500, rue Desjardins, bureau 100
Marieville, Québec J3M 1E1

Par courriel :

cv@mrcrouville.qc.ca

Seules les personnes dont la candidature sera retenue seront contactées pour une entrevue.